

L'an deux mille dix, le cinq novembre à dix huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze septembre deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 43

Membres titulaires présents ou représentés : 27

Pouvoirs : 5

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 32

**Présents(es)**

Paul ARNOUX,  
Sébastien BERNARD suppléant,  
Jean-Marie BERTRAND,  
Jean-Marie BLANCHARD  
suppléant,  
Marc BONNARD,  
Marie BOUCHEZ,  
Jean-Pierre BUIX,  
Daniel CHARRASSE suppléant,  
Claire CHASTAN,

Pierre DALSTEIN suppléant,  
Claude DAUMAS suppléant,  
Jacques ESTEVE suppléant,  
Pierre ETIENNE,  
Michèle EYBALIN,  
André FELIX suppléant,  
Alain GABERT,  
Michel GREGOIRE,  
Bernard ILLY,  
Bruno LAGIER,

Valery LIOTAUD,  
Jean-Jacques MONPEYSSEN,  
Corinne MOREL-DARLEUX,  
Patricia MORHET-RICHAUD,  
Hervé RASCLARD,  
Jean-Louis REY,  
Nicolas ROSIN,  
Eliane TERRAS suppléante

**Pouvoirs**

André AUBERIC à Nicolas ROSIN, Marcel BAGARD à Hervé RASCLARD, Pierre MEFFRE à Marie BOUCHEZ, Christine NIVOU à Michel GREGOIRE, Jean-François SIAUD à Paul ARNOUX

**Excusés(es)**

Annie AGIER, Patricia BRUNEL-MAILLET suppléante, Pierre COMBES, Jean-Michel CREISSON, Thierry DAYRE, Marie-Christine GIT, Dominique GUEYTTE, Laurent HARO suppléant, Anne-Marie HAUTANT, Albert MOULLET, Marie-Pierre MOUTON, Jean-Louis PELLOUX suppléant, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Francis RIEU suppléant, Régis ROUMIEU suppléant

\*\*\*\*\*

**Objet : Etude et plan d'actions sur les paysages et patrimoines des gorges – action DREAL 2010**

La vocation du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales est de mener des études et des actions d'intérêt commun concourant à la labellisation du territoire en Parc naturel régional des Baronnies Provençales. Le projet de Charte donne une large place au paysage, aspect majeur du patrimoine local.

En accord avec la DREAL Rhône-Alpes, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales propose de procéder à un diagnostic et un plan d'action visant à déterminer quels outils de gestion seront les plus adaptés à l'avenir pour préserver et valoriser les paysages de gorges du futur territoire de Parc.

Cette opération serait financée à 100 % par l'Etat sur un budget prévisionnel de 18 000 € et se déroulerait durant l'année 2011.

Deux sites majeurs dans les Baronnies Provençales, les gorges de l'Eygues et les gorges de la Méouge, concentrent une grande diversité de patrimoines d'ordre historique, archéologique, géologique, naturel. De plus, ces sites sont traversés par des routes, qui font de ces paysages des vitrines majeures du territoire pour les visiteurs, mais qui peuvent soumettre également leurs patrimoines à de fortes pressions de fréquentation. Actuellement, les outils et zonages de gestion et de protection existants ne constituent pas une approche globale et cohérente à la mesure de ces sites.

L'opération pilotée par le Syndicat mixte des Baronnies Provençales et financée par la DREAL Rhône-Alpes consisterait en une étude paysagère approfondie, illustrée, cartographiée des deux sites de gorges, en une étude de l'évolution de ces paysages à travers l'histoire récente, en un état des lieux des outils de gestion existant et une réflexion sur les outils futurs qui seraient adaptés, et en un diagnostic du patrimoine de terrasses en pierres sèches présents sur ces sites.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical valide l'opération proposée. Il autorise le Président à engager les dépenses afférentes dans le cadre du budget, à solliciter toutes subventions auprès des financeurs publics et lui donne mandat pour signer les conventions avec les organismes concernés et tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits  
Le Président  
Hervé RASCLARD